



Communauté de Communes
du Pays Tarusate

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 040-244000766-20231109-231109H1537H1-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 02 novembre 2023

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX SUR ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Christophe MESPLEDE (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Cyril DUPIN (BEYLONGUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX SUR ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX SUR ADOUR)

Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Francine COUDROY (PONTONX SUR ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX SUR ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

Représentés :

Patrick POSTIS représenté par Christophe MESPLEDE (LESGOR)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	25
<u>Pouvoirs</u>	0
<u>Votants</u>	28

N° DEL20231109-021

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE OFFRE DE PRIX DANS LE CADRE D'UNE VENTE AUX ENCHÈRES
D'UNE PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE À BEYLONGUE**

Monsieur le Vice-président expose qu'il a été porté à sa connaissance la vente aux enchères d'une propriété forestière d'une superficie de 16ha 79a 90 ca, appartenant à l'indivision Lassalle et située sur la commune de Beylongue.



Cette propriété étant à proximité immédiate des parcelles dont la Communauté de Communes est à ce jour propriétaire, il apparaîtrait intéressant que notre EPCI se positionne pour en faire l'acquisition et ainsi agrandir son patrimoine.

Après discussion en conférence des maires, il a été convenu de proposer au conseil d'autoriser le Président à présenter une offre d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Autorise le Président à présenter une offre de prix émanant de la Communauté de Communes du Pays Tarusate, d'ici au 22 novembre au plus tard, dans le cadre de la vente de la propriété forestière dite « Lassalle » à Beylongue

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL